



Eidgenössische Kommission für Jugendfragen
Commission fédérale pour la jeunesse
Commissione federale per la gioventù
Cumissiuun federala per giuvenils

Office fédéral de la culture
Hallwylstrasse 15
3003 Bern
Tél.: 031/322 92 26
Fax: 031/322 92 73
Réf.: 657.62

Office fédéral de la santé publique
Unité principale dépendances et sida
Service migration
3003 Berne

Berne, le 9 juillet 2001

Procédure de consultation relative à la stratégie «migration et santé» de la Confédération pour les années 2002 à 2006

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir inclus la Commission fédérale pour la jeunesse (CF) dans la consultation sur le thème ci-dessus, et c'est bien volontiers que nous vous répondons comme suit, en nous concentrant sur la population dont nous suivons attentivement l'évolution, les jeunes.

Comment jugez-vous l'analyse de la situation telle qu'elle est présentée au chapitre 3 ? Voyez-vous des lacunes ?

Nous pensons qu'il est juste de constater, comme le fait le rapport dans son chapitre 3, que l'une des voies envisagées pour améliorer la santé de la population immigrée réside dans la promotion de systèmes de santé qui réduisent les entraves pour y accéder, qui tiennent compte de l'expérience et de l'histoire migratoire comme facteur limitant l'accès au système de santé, et qui donnent les moyens aux personnes de chercher elles-mêmes les moyens de résoudre leurs problèmes.

Ce qui nous semble nouveau dans la situation des personnes migrantes, c'est qu'elles ont tendance à s'installer durablement dans le pays, et que leurs descendants, tout en étant considérés comme des étrangers, sont nés ou ont grandi ici. L'accent doit être mis dès lors non seulement sur la prévention de maladies graves comme le sida, ou sur la détection de maladies affectant les personnes qui arrivent en Suisse, mais sur la prévention d'une manière générale et sur les moyens de maintenir sa santé dans un état satisfaisant. Dans le contexte d'une immigration qui se stabilise, il s'agit de mettre l'accent sur la prise en compte des contextes culturels dans lesquels vivent les familles de migrants. Dans ce sens, et surtout dans le domaine médical, un réseau de médiatrices et de médiateurs rend des services inestimables pour approcher des familles dont les valeurs culturelles peuvent apparaître difficilement compréhensibles.

Dans ce sens, il nous semble indispensable de tenir compte de ces différences culturelles dans les campagnes de prévention et de promotion de la santé dans les milieux jeunes. Ceux-ci sont souvent déchirés entre deux ou plusieurs cultures, celle(s) de leurs parents et celles qu'ils acquièrent au contact de leurs camarades.

Dans le même ordre d'idées, pour garantir la meilleure efficacité et atteindre les publics concernés, il est capital de tenir compte de certaines spécificités. Nous pensons tout particulièrement aux femmes étrangères isolées dans leur foyer, sans véritables contacts avec l'environnement social. Des actions, avec l'aide de médiatrices et de médiateurs, les concernant directement, elles et, le cas échéant, leurs enfants, seraient tout à fait bénéfiques.



**Eidgenössische Kommission für Jugendfragen
Commission fédérale pour la jeunesse
Commissione federale per la gioventù
Cumissiun federala per giuvenils**

Nous estimons qu'il est nécessaire de donner plus de ressources au service migration de la division Dépendances et sida de l'Office fédéral de la santé publique, et de lui ôter cette connotation particulière qui fait un lien entre le sida et la migration. Il s'agit de mettre l'accent sur la mise en place de réseaux de médiatrices et de médiateurs culturels, qui sont plus que des traducteurs, mais bien des interprètes au sens premier du terme.

Etes-vous d'avis que des mesures ciblées sont nécessaires et utiles en vue d'améliorer la santé des migrants et des migrantes en Suisse ?

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, nous estimons qu'il est nécessaire de considérer les jeunes étrangers vivant en Suisse comme une population particulière. Tout en se rapprochant des modes de vie des jeunes Suisses, le fait d'être souvent en contradiction avec les valeurs culturelles de leur famille les rend certainement plus fragiles par rapport aux mesures que l'on prend habituellement pour maintenir sa santé. Des mesures ciblées tenant compte des modes de vie de ces jeunes et, le cas échéant, des différences liées au sexe seraient susceptibles de les rendre plus attentifs aux moyens qu'ils s'agit de développer personnellement pour conserver une bonne santé ou pour l'améliorer.

Comment jugez-vous la conception générale de la stratégie «migration et santé», en particulier telle qu'elle est présentée au chapitre 2 ?

Les trois valeurs présentées dans le rapport nous semble correctes : égalité des chances, prestations adaptées, responsabilité individuelle. Mais si nous nous concentrons sur la population jeune, nous estimons indispensable de développer ou de créer des relais dans les lieux de formation, avec l'aide de médiatrices et de médiateurs capables de laisser s'exprimer des valeurs culturelles différentes et de favoriser leur rapprochement avec celles qui sont généralement admises dans la société d'accueil.

Comment jugez-vous l'importance des cinq domaines d'intervention décrits dans la stratégie ? Quelles seraient vos priorités ?

Formation : La formation de multiplicateurs formés par des médiateurs culturels nous semble une priorité. Il s'agit de considérer que ces multiplicateurs et ces médiateurs sont appelés à intervenir auprès de populations bien ciblées. Dans le cas des jeunes, ces personnes devront faire preuve d'une capacité d'empathie particulière susceptible de développer des stratégies d'empowerment : rendre les jeunes responsables d'eux-mêmes et éviter les interventions à caractère paternaliste.

Information, prévention et promotion de la santé : Les lieux de formation dans lesquels se concentrent les jeunes, quelle que soit leur nationalité, doivent être largement ouverts aux campagnes en faveur de la santé. Ces campagnes doivent être menées également dans les lieux où se déroulent les activités para-scolaires (le sport, notamment), mais également dans le domaine extra-scolaire, par exemple dans les lieux où les jeunes se retrouvent habituellement (centres de loisirs, maisons de quartier, centres autonomes gérés par les jeunes). Dans tous les cas, une large publicité doit être faite autour de ces campagnes, afin que la population prenne conscience de certaines situations et soit sensibilisée à la nécessité des campagnes entreprises.

Soins de santé : Nous sommes d'accord avec la nécessité de mettre en place des services généralistes faciles d'accès. Nous pensons que ces lieux doivent être également ouverts aux personnes qui séjournent clandestinement en Suisse. Parmi elles, de nombreux enfants et adolescents ont accès aux formations scolaires, mais l'accès aux soins est souvent difficile. Par peur d'être découvertes, les familles peuvent avoir tendance à renoncer à faire appel aux services de soins, notamment au niveau de la prévention. Au niveau des lieux de formation, l'information doit être clairement diffusée sur les possibilités existantes d'accès aux soins : médecins de rue, unités mobiles telles qu'elles existent dans certaines villes. Ces structures peuvent, après un premier accueil, trouver les moyens d'accéder à des soins plus importants. Les personnes qui travaillent dans ces structures fonctionnent réellement comme médiateurs et médiatrices culturelles.



**Eidgenössische Kommission für Jugendfragen
Commission fédérale pour la jeunesse
Commissione federale per la gioventù
Cumissiun federala per giuvenils**

Prestations thérapeutiques pour requérants d'asile et réfugiés traumatisés : Nous sommes d'avis qu'il s'agit de développer ces formes de prestations, notamment pour les enfants et les adolescents qui ont vécu de graves traumatismes. Des liens sont indispensables avec les écoles, qui doivent pouvoir mettre en place des stratégies visant à accueillir dans les meilleures conditions possibles ces populations.

Recherche : Nous soutenons bien entendu la Confédération lorsqu'elle s'engage à encourager la recherche sur le thème des migrations et de la santé en Suisse. Pour la CFJ, l'analyse spécifique des conditions de vie des jeunes étrangères et étrangers en Suisse est une priorité. A côté de l'analyse épidémiologique, des recherches fondamentales portant sur le thème de l'intégration des jeunes nous paraissent essentielles, en mettant l'accent sur les stratégies qu'ils développent pour faciliter cette intégration. C'est sur ce thème que la Commission fédérale de la jeunesse travaille actuellement. Nous ne manquerons pas de faire appel à l'Office fédéral de la santé publique pour approfondir notre réflexion sur la santé des jeunes migrants.

Financement des mesures proposées et du recours aux interprètes ?

Nous sommes d'avis que les cantons, les villes, les œuvres d'entraide et les assureurs-maladie doivent être invités à participer financièrement aux mesures proposées, mais que l'effort principal doit être assumé par la Confédération. Un appel peut être fait auprès des associations de la population immigrée, mais il s'agit de définir très clairement leurs compétences dans la définition et la mise sur pied des campagnes et des mesures qui pourront être décidées. Ces associations ne devraient pas être prises en considération seulement sur le plan local, mais il s'agira de profiter de la tendance actuelle des milieux de la migration à s'organiser au niveau fédéral pour les associer aux décisions qui seront prises.

Quant au financement des interprètes, nous pensons qu'il relève de décisions au niveau local ou sectoriel, comme à l'école par exemple.

Etes-vous d'avis que la Confédération devrait assumer un rôle de coordination dans la mise en œuvre de la stratégie «migration et santé» ?

A cette question, notre réponse est clairement : oui.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Commission fédérale pour la jeunesse (CFJ)

Leo Brücker-Moro
Le président

Marion Nolde
La secrétaire

Copie pour information à:

- l'Office fédéral de la culture (direction, service juridique, cheffe de la section «culture et société» et service de la jeunesse)
- Mme Claudia Kaufmann, secrétaire générale du Département de l'intérieur
- la Commission fédérale des étrangers
- l'Office fédéral des étrangers, Division migration, sécurité intérieure et stratégie
- l'Office fédéral des réfugiés, Division séjour et retour